

Territoire

Les entités communales de :

Braives,
Burdinne,
Fernelmont,
Hannut,
Héron,
Verlaine,
Villers-le-Bouillet,
Wanze

L'extension du service à toutes entités limitrophes peut être envisagée.

Prise en charge des malades

- Service de 27 gardes-malades
- 365 jours/ an - 24 H/24
 - 30 heures maximum par semaine et par famille

Pour qui?

Ce service s'adresse à toute personne, quel que soit son âge, malade et/ou tombée malade sur le territoire que le MAILLON a décidé de couvrir et dont l'état de santé requiert la présence d'une garde-malade. Fournir un certificat médical.

Comment faire appel?

En téléphonant au

019/86.03.62



Tarifcation

Taux horaire variant de 3.50 à 6.50 €.

Tarif **nuît** : 40 et 50 €

Hors territoire : 9 €/ heure – Tarif nuit : 60 €

Tarif **week-end** : majoré de 50%

Tarif de **garde** ou d'**urgence** :
minimum 7.50 €/h

Une journée de 24 h s'entend de 7 h à 7h.
La nuit de 22 à 7 h.

Toute demi-heure commencée est due.

Transport des patients

Pour les communes partenaires :

6.50 €/h + 3.50 € de déplacement
+ 0.50€/km parcours

Hors territoire partenaire :

9€/h + 4.50 € de déplacement
+ 0.50 €/km parcours

Participation financière

En fonction des revenus du ménage et de la composition familiale.

Frais de déplacements

Sur le territoire du MAILLON
3.50 € par jour et par déplacement
de garde-malade (4.50 € en dehors)

Inscription

Pour bénéficier de notre service garde-malade, il est conseillé de téléphoner au préalable (idéalement 8 jours à l'avance) afin de nous permettre la constitution de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS

GSM 0476/40.19.68

Info@le-maillon.be

www.le-maillon.be

Tél. 019/ 86.03.62

Une permanence est assurée
du lundi au vendredi
de 9 à 12.30 et de 13.30 à 16.00



**Chaussée de Tirlemont 7B
4260 BRAIVES**

019/86.03.62

www.le-maillon.be

